



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



## Première réunion des Etats signataires du Mémorandum d'Accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique

6 - 9 mai 2002, Nairobi, Kenya

CMS/MT-AFR.1/Doc.2  
Point 2 de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Documents

#### 1. Allocutions de bienvenue

La réunion sera ouverte à 9 heures 30 le 6 mai 2002 avec les allocutions de bienvenue d'un haut représentant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, et du Chef (Dr) Imeh T. Okopido, Ministre d'Etat du Nigeria pour l'Environnement..

#### 2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

La réunion est invitée à procéder à l'examen de l'ordre du jour et du calendrier provisoires et à faire des propositions d'amendements avant leur adoption.

Résultat escompté : Accord sur l'ordre du jour et le calendrier de la réunion.

CMS/MT-AFR.1/Doc. 1  
CMS/MT-AFR.1/Doc. 2  
CMS/MT-AFR.1/Doc. 3

#### 3. Rapports émanant de la région et déclarations liminaires

Le Secrétariat a sollicité un certain nombre d'exposés oraux afin de fournir à la réunion une vue générale des activités et des réunions qui ont favorisé la conservation des tortues marines dans la région au cours des 2-3 années écoulées. Il n'est pas envisagé d'avoir des exposés généraux sur les activités *nationales*, mais les délégués sont priés de venir avec des contributions écrites préparées qui seront utilisées pour compléter le Plan de conservation (point 5 de l'ordre du jour).

Résultat escompté : Indication des progrès accomplis dans des domaines clés de la conservation des tortues marines et de la recherche sur ces espèces.

#### 4. Rapport sur la participation au Mémorandum d'Accord

Le Secrétariat fera rapport sur la situation de l'adhésion au Mémorandum d'Accord et sur les perspectives que d'autres Etats signataires adhèrent au MoU à la présente réunion en se basant sur des lettres de créance soumises avant l'ouverture. Les délégués des pays ne figurant pas sur la liste du Secrétariat peuvent souhaiter faire une brève déclaration liminaire concernant l'intention de leur Gouvernement d'approuver formellement et d'appliquer le Mémorandum d'Accord.

Résultat escompté : Claire indication de la position du Gouvernement vis à vis du MoU et futures priorités de recrutement.

CMS/MT-AFR.1/Inf. 6

**5. Examen et mise au point définitive du projet de Plan de conservation**

La réunion sera saisie du projet de travail du Plan de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique lequel émanait des premières consultations tenues à Abidjan (mai 1999) et qui a été diffusé par le Secrétariat en décembre 2000 en tant que partie de la publication N°5 de la série technique de la CMS : Mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique. Un plan de conservation et de gestion adopté en juillet 2001 pour l'océan Indien et la région du Sud-Est asiatique peut être aussi instructive.

Résultat escompté : Accord par consensus sur le contenu et le format d'un Plan de conservation par lequel le Mémoire d'Accord sera appliqué.

CMS/MT-AFR.1/Doc. 5  
CMS/MT-AFR.1/Inf. 7  
CMS/MT-AFR.1/Inf. 8

CMS/MT-AFR.1/Inf. 9.x

**6. Format pour les rapports nationaux**

Le Mémoire d'Accord demande aux Etats signataires de fournir au Secrétariat au plus tard pour le 30 septembre de chaque année un rapport annuel sur la mise en application.

Résultat escompté : Accord sur le contenu et le format des rapports nationaux.

CMS/MT-AFR.1/Doc. 6

**7. Cadres pour des mesures et une collaboration futures**

Un certain nombre d'exposés ont été sollicités et des documents d'information ont été préparés afin d'illustrer le contexte plus large dans lequel l'initiative relative à la conservation des tortues marines de l'Afrique est en cours de développement.

Résultat escompté : Identification de liaisons synergiques avec d'autres organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, de processus et de projets.

CMS/MT-AFR.1/Inf. 8  
CMS/MT-AFR.1/Inf. 8.1  
CMS/MT-AFR.1/Inf. 8.2

*(Liste à développer avant la réunion)*

**8. Etablissement de priorités pour les domaines clés de travail et poursuite du développement d'initiatives au niveau sous-régional**

En utilisant le Plan de conservation convenu pour guider les débats, des groupes de travail pourraient être créés pour identifier les priorités les plus urgentes en vue d'actions aux niveaux sous-régionaux.

Résultats escomptés : Consensus sur les priorités attribuées aux activités énumérées dans le Plan de conservation.

Plan de conservation révisé (document de session)

**9. Identification de propositions possibles de projets et autres sources de financement pour mise en application**

(1) Les Gouvernements, les OIG et les ONG sont invités à indiquer les ressources financières et en nature dont ils seraient susceptibles de disposer pour soutenir la poursuite du développement et de la mise en œuvre du MoU au cours des 2-3 prochaines années.

(2) Compte tenu des débats au titre des points précédents de l'ordre du jour, la réunion peut souhaiter examiner les propositions de projets spécifiques déjà disponibles ou élaborer un certain nombre d'esquisses de projets pour un financement bilatéral possible.

Résultat escompté : Exploration approfondie des sources de financement possibles pour les activités du MoU ; préparation/affinage d'esquisses de projets susceptibles d'être encore développés avant leur présentation aux agences de financement.

CMS/MT-AFR.1/Doc. 8  
CMS/MT-AFR.1/Inf. 8  
CMS/MT-AFR.1/Inf. 10

Propositions/esquisses de projets présentés à la réunion

**10. Organisation et calendrier provisoire des futures activités**



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



La réunion est invitée à se mettre d'accord sur un calendrier des activités découlant de la présente réunion, y compris les réunions de suivi aux niveaux sous-régional et régional.

*Résultat escompté* : Identification de dates clés et d'occasions pour des réunions de suivi de la mi-2002 à la mi-2004.

CMS/MT-AFR.1/Doc. 7  
CMS/MT-AFR.1/Inf. 11

## 11. Questions diverses

Les autres questions relatives aux débats peuvent être soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 12. Ouverture officielle pour la signature du Mémorandum d'Accord

Assumant que le Plan de conservation aura été finalisé, le Mémorandum d'Accord sera officiellement ouvert pour signature par les représentants des Gouvernements auxquels les lettres de créance appropriées ont été délivrées.

*Résultat escompté* : On espère que nombre de représentants officiels auront été autorisés à signer le Mémorandum d'Accord qui encourage les Gouvernements à prendre des mesures de coopération sans toutefois créer une obligation qui serait juridiquement contraignante. Un nombre significatif de signatures à Nairobi enverrait un signal positif quant à la volonté des Gouvernements d'aborder sans délai les problèmes des tortues marines et faciliterait le travail du Dépositaire (qui, autrement, devrait investir des ressources pour obtenir les signatures restantes à une date ultérieure).

Original du  
Mémorandum d'Accord  
conclu à Abidjan le 29  
mai 1999

Copie:  
CMS/MT-AFR.1/Inf. 5

## 13. Clôture de la réunion

La réunion sera clôturée à 1730 heures au plus tard le 9 mai 2002